COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Matthieu BURKHART
intitulée « Pour le développement de l'offre Taxibus sur le territoire communal »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 9 octobre 2024, Monsieur le Conseiller communal Matthieu BURKHART a déposé l'interpellation suivante :

« Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,

Début septembre, j'ai été sollicité par une habitante de la route de Glion relatif à la desserte en transports publics des hauts de la commune. Après contact avec elle, elle m'a indiqué que beaucoup d'habitants se plaignent de ladite desserte.

En effet, avec un train par heure et avec certains arrêts éloignés des habitations, la desserte des hauts de la Commune pourrait être améliorée. Ce texte s'adresse au besoin de toutes les zones de notre territoire pas ou peu couverte en transports publics.

L'offre de transport public Taxibus a connu des changements significatifs, notamment avec le remplacement du service dans certaines zones par le renfort du réseau et la modification de l'offre nocturne. Cependant, plusieurs zones de notre territoire communal pourraient bénéficier du service Taxibus, selon des modalités spécifiques. Ce service, qui s'adresse principalement aux personnes se déplaçant dans des secteurs non desservis en permanence par les transports publics, joue un rôle important dans la mobilité des habitants.

Nous sommes convaincus que l'accessibilité au transport public doit être optimisée pour toutes et tous, y compris pour les habitants des zones moins bien desservies. À ce titre, nous souhaitons interpeller la Municipalité sur le développement de l'offre Taxibus au sein de notre commune. Voici nos questions :

1. Bilan de l'offre Taxibus passée : Quel bilan la Municipalité peut-elle tirer du service Taxibus passée dans notre commune, tant en termes de fréquentation que de satisfaction des usagers ?

2. Zones non desservies : Certaines zones de notre commune sont encore mal desservies par les transports publics réguliers. La Municipalité prévoit-elle un renforcement de l'offre Taxibus dans ces zones, notamment pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport personnel ?

3. Accessibilité nocturne : Depuis la révision de l'offre, le service nocturne Taxibus a été remplacé par l'évolution de l'offre de nuit. Cette modification a-t-elle amélioré l'accessibilité pour les habitants des zones concernées, ou identifie-t-on encore des besoins non couverts par les horaires actuels ?

4. Tarification et accessibilité financière : Certains Taxibus imposent un supplément en plus du titre de transport Mobilis. La Municipalité considère-t-elle cette pratique comme une barrière pour les personnes aux revenus modestes ? Serait-il envisageable de revoir cette tarification pour favoriser une plus large utilisation du service ?

5. Promotion du service : Comment la Municipalité communiquait-elle actuellement sur l'existence et les modalités d'utilisation du Taxibus auprès des habitants ? Quels efforts pourraient renforcer cette communication, notamment auprès des publics vulnérables ou éloignés des centres urbains ?

6. Projets d'extension : Envisagez-vous de réintroduire et d'entendre le service Taxibus à de nouvelles zones, en lien avec les évolutions démographiques et les besoins de mobilité dans la commune ? Si oui, sur quels critères ces extensions seraient-elles basées ?

Le service Taxibus représente une solution intéressante pour combler les lacunes dans la desserte de certains secteurs, et son développement pourrait améliorer considérablement l'accessibilité à des zones excentrées. Nous espérons que la Municipalité saura prendre en compte ces questions pour évaluer les perspectives d'amélioration et d'extension de ce service indispensable pour de nombreux habitants.

Dans l'attente de vos réponses, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées ».

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. *Quel bilan la Municipalité peut-elle tirer du service Taxibus passée dans notre commune, tant en termes de fréquentation que de satisfaction des usagers ?*

Le service Taxibus a été supprimé au 31 décembre 2023, en lien avec le renforcement de l'offre du soir des VMCV. Ce changement répond à une faible fréquentation du service Taxibus, qui se limitait à environ 20 utilisateurs par an, et à plusieurs difficultés opérationnelles et réglementaires. En particulier, l'offre Taxibus présentait des non-conformités avec l'ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV).

Les principales limitations avaient pour effet que :

- la prestation ne pouvait être intégrée à la communauté tarifaire vaudoise Mobilis, quand bien même il était exigé que les voyageurs munis d'un tel titre de transport obtiennent une réduction ;
- le titre de transport Mobilis ne pouvait être contrôlé, ni émis par le chauffeur de taxi ;
- les revenus liés aux titres de transport Mobilis ne servaient pas à financer la prestation communale, mais à alimenter la caisse générale Mobilis ;
- les horaires ne pouvaient être publiés officiellement ; cette prestation n'était visible ni dans l'indicateur officiel, ni sur les applications mobiles.

Ces éléments ont rendu la prestation peu adaptée aux besoins actuels des usagers et à l'évolution du réseau de transports publics.

2. *Certaines zones de notre commune sont encore mal desservies par les transports publics réguliers. La Municipalité prévoit-elle un renforcement de l'offre Taxibus dans ces zones, notamment pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport personnel ?*

La Commune de Montreux bénéficie d'une bonne couverture en matière de transports publics, en grande partie grâce à son réseau interconnecté entre ferroviaire et routier. La Municipalité compte poursuivre son travail d'amélioration de la desserte en transports publics, notamment des zones moins accessibles, afin d'offrir une alternative concrète au transport individuel motorisé, ce qui aura pour effet de faciliter aussi les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Ainsi, la Commune participe activement aux discussions avec les VMCV en vue de l'évolution du réseau pour ces prochaines années et ambitionne pouvoir venir prochainement devant votre Conseil pour ces développements futurs.

À moyen terme, en complément à ce réseau renforcé et en collaboration avec les VMCV, des options pour un service de transport à la demande sur certains secteurs de la Commune pourraient être également étudiées ; plusieurs mesures ont d'ailleurs été inscrites dans ce sens dans le projet d'agglomération Rivelac.

Toutefois, au vu des retours contrastés de transport à la demande mené sur d'autres réseaux, notamment dans le Chablais, ce genre de développement nécessitera de la part des VMCV des études détaillées en vue d'un concept bien abouti qui permette de fournir des prestations à la hauteur des exigences légales et de la clientèle. Cette démarche devra être coordonnée avec les autres communes de la région.

3. *Depuis la révision de l'offre, le service nocturne Taxibus a été remplacé par l'évolution de l'offre de nuit. Cette modification a-t-elle amélioré l'accessibilité pour les habitants des zones concernées, ou identifie-t-on encore des besoins non couverts par les horaires actuels ?*

Depuis l'élargissement des dessertes en soirées lors des changements d'horaire de 2022 et 2023, la Municipalité a constaté une bonne fréquentation de cette offre, qui répond à la demande des usagers. À titre de comparaison, alors que, comme mentionné *supra*, une vingtaine de voyageurs étaient comptabilisés sur l'année entière pour l'offre Taxibus, il a été relevé sur les lignes 204 ou 205/6, lors de la mise en place de l'extension d'offre, une fréquentation de sept et neuf voyageurs en moyenne par course de soirée.

La Municipalité reste néanmoins attentive aux besoins et demeure en contact avec les VMCV pour d'éventuels ajustements futurs, en particulier dans les secteurs actuellement desservis par les lignes 207 et 208, dont le service s'arrête environ vers 20h30.

4. *Certains Taxibus imposent un supplément en plus du titre de transport Mobilis. La Municipalité considère-t-elle cette pratique comme une barrière pour les personnes aux revenus modestes ? Serait-il envisageable de revoir cette tarification pour favoriser une plus large utilisation du service ?*

Le service Taxibus n'est plus actif depuis le 1er janvier 2024, tandis que les offres nocturnes (VMCV ou CFF) sont, désormais, accessibles sans supplément.

5. *Comment la Municipalité communiquait-elle actuellement sur l'existence et les modalités d'utilisation du Taxibus auprès des habitants ? Quels efforts pourraient renforcer cette communication, notamment auprès des publics vulnérables ou éloignés des centres urbains ?*

La communication de l'offre Taxibus était assurée par les VMCV, avec le soutien de la Commune. Depuis sa suppression, la Municipalité n'assure pas de communication spécifique sur cette ancienne offre.

6. *Envisagez-vous de réintroduire et d'étendre le service Taxibus à de nouvelles zones, en lien avec les évolutions démographiques et les besoins de mobilité de la commune ? Si oui, sur quels critères ces extensions seraient-elles basées ?*

La Municipalité ne prévoit pas de réintroduire le service Taxibus, principalement en raison de sa non-conformité avec la législation fédérale et de conditions d'utilisation restrictives qui en réduisent l'attractivité.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Matthieu BURKHART, intitulée « Pour le développement de l'offre Taxibus sur le territoire communal ».

Ainsi adoptée le 22 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic		Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	L.S.	S. Varrin